

# Après l'implantation d'un stimulateur cardiaque (pacemaker) ou d'un dispositif médical

Unité de soins cardiaques de jour /  
Unité de chirurgie d'un jour :  
Soins après une sédation

# Après l'implantation d'un stimulateur cardiaque (pacemaker) ou d'un dispositif médical

## Soins après une sédation

- La sédation est un traitement qui contribue à réduire votre douleur durant une intervention.
- Vous recevrez un sédatif par l'insertion d'une aiguille dans votre veine (intraveineuse ou IV).
- Grâce au médicament, vous vous sentirez plus à l'aise et détendu. Vous serez éveillé, mais somnolent, et vous ressentirez moins de douleur ou aucune douleur.
- Il est possible que vous ne vous souveniez pas de tout après l'intervention.
- L'effet de ce médicament ne devrait pas durer plus de 24 heures (une journée).
- Il est important pour vous et votre soignant à la maison de comprendre les présentes instructions et de les suivre après votre congé de l'Unité de soins cardiaques de jour ou de l'Unité de chirurgie d'un jour.

## Directives

- **Ne faites pas** les activités suivantes au cours des 24 heures qui suivent l'intervention : conduire une voiture, aller à vélo, monter des escaliers, cuisiner, manœuvrer de la machinerie ou boire de l'alcool.

- **Demandez à votre médecin si vous pouvez conduire une voiture après 24 heures.**
- Un adulte responsable doit vous conduire à la maison et rester avec vous pour la nuit.
- Pour vous rétablir et guérir, vous devez vous reposer pendant 24 heures après l'intervention.
- **Ne prenez pas de décisions importantes dans les 24 heures qui suivent l'intervention** (comme signer un contrat, faire un gros achat ou prendre un engagement sérieux).
- Vous **pourriez** avoir envie de vomir. Si c'est le cas, les liquides clairs sont vos meilleurs choix, comme du soda au gingembre non pétillant, de l'eau, du thé, du bouillon, du Gatorade® ou du Jell-O®. Une fois votre estomac rétabli, recommencez lentement les aliments solides.

**Rendez-vous au service des urgences le plus près si vous :**

- › êtes essoufflé;
- › avez de la douleur à la poitrine;
- › vous évanouissez (perdez connaissance).

**Pour plus de directives, notamment sur les soins de votre incision (coupure), consultez les brochures suivantes :**

- › *Living with your Pacemaker* (en anglais seulement)
- › *Vivre avec votre défibrillateur cardiovecteur implantable (DCI)*

<b>Médicaments sur ordonnance :</b>	
<b>Continuez à prendre vos médicaments habituels :</b>	

<b>Rendez-vous de suivi à la clinique des stimulateurs cardiaques et dispositifs médicaux :</b>	
---	--

**Vous avez besoin d'autres informations sur des questions de santé?**

Vous trouverez cette publication et toutes nos autres ressources à l'intention des patients à <http://library.nshealth.ca/PatientGuides> (en anglais seulement). Communiquez avec la bibliothèque publique de votre région pour obtenir des livres, des vidéos, des magazines et autres ressources. Pour plus d'informations, allez à <http://library.novascotia.ca/fr>. Vous pouvez parler à une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps, en composant le 8-1-1. Vous pouvez aussi consulter le <https://811.novascotia.ca/?lang=fr>. Pour découvrir d'autres programmes et services offerts dans votre collectivité, composez le 2-1-1- ou allez à <http://ns.211.ca> (en anglais seulement).

*La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum. Nous vous remercions de ne pas porter et utiliser de produits parfumés.*  
[www.nshealth.ca](http://www.nshealth.ca)

*Préparé par :* Unité de soins cardiaques de jour  
*Conception :* Services de la bibliothèque de la Régie

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre d'information et d'éducation. Ils ne remplacent pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

FF85-1746 © Septembre 2018 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse  
 Les renseignements contenus dans la présente publication sont mis à jour tous les trois ans ou au besoin.